

RÈGLEMENT D'USAGE DU PLATEAU SPORTIF

I / DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Le plateau sportif de Blainville sur mer est un lieu public d'accès libre hors temps scolaire pour les journées du mercredi et du samedi (voir conditions d'accès et horaires)

C'est avant tout un lieu de rencontre, d'échanges et de loisirs sportifs. L'utilisation de cet espace doit donc se faire dans la plus grande **convivialité**.

Le plateau sportif permet uniquement la pratique du football, handball et basket-ball **avec les chaussures de sport adaptées** (pas de crampon ...)

Toute autre activité est interdite

Les personnes mineures **sont sous la responsabilité de leur représentant légal**.

Les visiteurs en y accédant reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les conditions, notamment les risques liés à la pratique des activités proposées et en assument l'entière responsabilité.

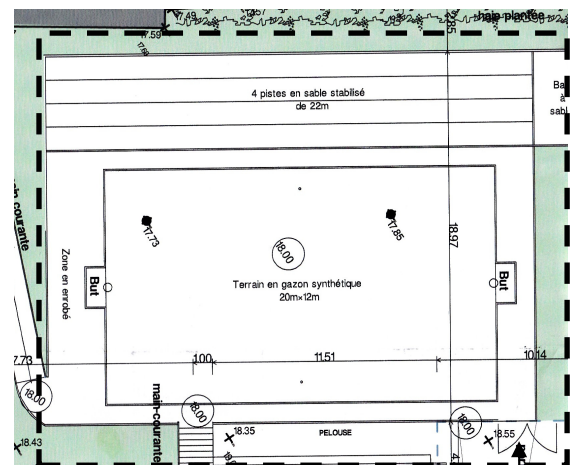
La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

II / CONDITIONS D'ACCÈS ET HORAIRES (MERCREDI et SAMEDI)

Seul le périmètre entouré en pointillé sur le plan est autorisé. **L'accès à l'école et à la cantine est formellement interdit**

Horaires d'été: 10h00 à 20h00
(à partir du dernier dimanche de mars)

Horaires d'hiver: 10h00 à 17h00
(à partir du dernier dimanche d'octobre)



Entrée



III/ CONDITIONS D'ORDRE ET DE SECURITE :

En cas de dégradations accidentelles ou constatées, en avertir la mairie au n° suivant 02 33 47 11 44 ou via le formulaire de contact sur le site blainvillesurmer.fr Une veille sera assurée par des conseillers municipaux et un état des lieux sera fait régulièrement en collaboration avec les enseignants du RPI.

La commune se réserve le droit, à tout moment de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation.

En cas d'urgence :

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
APPEL GENERAL	112